

Synthèse du rapport MONALISA



Écrit par Ministre déléguée en charge des Personnes âgées et de l'Autonomie | 12 Juillet 2013



Jean-François SERRES, Secrétaire général des petits frères des Pauvres et animateur du **groupe de travail MONALISA**, a remis ce vendredi 12 juillet le **rapport « Préconisations pour une MOBilisation NAtionale contre l'Isollement Social des Agés »** à Michèle DELAUNAY, Ministre déléguée en charge des Personnes âgées et de l'Autonomie.

Ce rapport a été remis à la ministre en présence de Brigitte AYRAULT, Ambassadrice de MONALISA, de Martin HIRSCH, ancien membre du gouvernement et Président de l'Agence du Service civique et de François CHEREQUE, Inspecteur général des Affaires sociales, chargé par le Premier ministre du suivi du plan gouvernemental contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale.

Les préconisations du rapport MONALISA sont de trois ordres :

- Sur le terrain : promouvoir l'émergence d'« équipes citoyennes » de bénévoles en leur proposant un soutien financier au démarrage, l'appui d'un « référent d'équipe MONALISA » professionnel, l'accès à un parcours de formation et un éventuel renfort des jeunes volontaires du service civique
- Au niveau départemental : mettre en place des réseaux MONALISA d'équipes citoyennes, pour permettre synergies et partages d'expériences
- Au niveau national :

§ Promouvoir une « Charte MONALISA » pour favoriser les initiatives et sécuriser les partenariats
§ Mettre en place un dispositif de pilotage, avec la création d'une association MONALISA et d'un comité national

Chargé de travailler à la MOBilisation NAtionale contre l'Isollement Social des Âgés, MONALISA est un collectif inédit composé d'une trentaine d'associations et opérateurs publics et parapublics (Etat, collectivités territoriales, centres communaux d'action sociale, caisses de retraite primaires et complémentaires, mutuelles, Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie, Agence du service civique, ..). Il a été lancé le 14 décembre 2012.

En signant la Charte, les parties prenantes de MONALISA s'engageront à coopérer à la mobilisation en apportant des ressources humaines et/ou financières, et en animant et participant aux « équipes citoyennes » et aux modes de coordination entre acteurs.

Le financement nécessaire au pilotage national, aux aides au démarrage de nouvelles équipes, à l'animation départementale, à la formation et l'évaluation, sera de l'ordre de 1,5 à 2 millions d'euros par an. Il sera apporté pour l'essentiel par les parties prenantes de MONALISA et pourra faire appel à des conventions signées entre celles-ci. Plusieurs entreprises, rencontrées par Michèle DELAUNAY et Brigitte AYRAULT se sont déjà engagées auprès de MONALISA : Le Groupe Chèque

Déjeuner, Microsoft, Toshiba, La Poste, Humanis, Crédit Agricole et Réunica.

MONALISA a été inscrite dans le Plan Villes et le Plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale du gouvernement.

Michèle DELAUNAY intégrera ces préconisations aux réflexions qu'elle conduit sur la loi Adaptation de la société au vieillissement.

Par ailleurs, la ministre sera en appui du collectif MONALISA pour déployer les premières équipes citoyennes à partir de septembre 2013.

Le collectif s'est fixé comme objectif de créer l'association MONALISA et le comité national pour le printemps 2014.

Le rapport complet et sa synthèse sont téléchargeables en ligne : <http://www.social-sante.gouv.fr/documentation-publications,49/rapports,1975/personnes-agees,2021/rapport-monalisa-preconisations,16014.html>

Les préconisations du rapport se situent à trois niveaux

- Au niveau local : promouvoir des « équipes citoyennes MONALISA » qui agissent au plus près des personnes, en animant un réseau et en leur apportant des soutiens.
- Au niveau départemental : s'organiser pour agir jusque dans les « zones blanches » et auprès de publics sensibles en animant la coopération entre parties prenantes.
- Au niveau national : promouvoir une « Charte MONALISA » pour favoriser les initiatives et sécuriser les partenariats et créer une association MONALISA et un comité national au printemps 2014 pour animer la mobilisation dans la durée.

Isolement et solitude : un mal français
En 2013, un Français sur quatre de plus de 18 ans se trouve dans une situation le rendant potentiellement exposé, en cas de rupture, à l'isolement social. 5 millions de personnes de plus de 18 ans sont effectivement seules, soit 12 % des personnes, plaçant la France parmi les trois pays d'Europe les plus touchés par l'isolement relationnel.

Cette précarité relationnelle est fortement ressentie. Deux tiers des Français considèrent que l'isolement et la solitude se sont aggravés et 7 Français sur 10 reprochent à la puissance publique de ne pas être suffisamment mobilisée sur cette question et considèrent que seules les associations et fondations sont mobilisées contre l'isolement. Pour les Français, ce qui contribue à améliorer la cohésion sociale est autant de l'ordre de l'engagement des citoyens que de la solidarité nationale.

La population des personnes en situation d'isolement relationnel est composée pour un quart (23%) de personnes âgées de plus de 75 ans, soit environ 1,2 millions de personnes. La part de personnes âgées isolées augmente de façon aiguë.

Lutter contre l'isolement social invite donc à inciter la participation de chacun, à favoriser la diversification des appartenances à des réseaux sociaux, à associer engagement citoyen et puissance publique pour agir et à centrer la mobilisation sur l'isolement des personnes âgées.

Mobiliser contre l'isolement social des personnes âgées
La finalité principale de MONALISA est de mobiliser la solidarité entre citoyens contre l'isolement des âgés. Cette mobilisation avec et pour les personnes âgées souffrant de solitude doit constituer un catalyseur permettant de renouer les liens de voisinage et de proximité, indispensables à la cohésion sociale.

La mobilisation nationale consiste pour les nombreuses parties prenantes à faire cause commune pour mener un programme d'urgence et de déploiement « d'équipes citoyennes MONALISA » à la hauteur des enjeux.

Déployer des « équipes citoyennes MONALISA »
Une « équipe citoyenne MONALISA » est composée de citoyens bénévoles qui s'associent pour agir ensemble contre la solitude et l'isolement social des personnes âgées dans leur quartier, ville ou village.

Pour valoriser les équipes et les actions qu'elles mènent et faciliter le soutien des partenaires, une charte MONALISA permettra aux équipes citoyennes existantes ou à venir de se reconnaître et de s'inscrire dans cette cause commune.

Tout en faisant cause commune, chaque équipe citoyenne MONALISA est autonome, a une identité propre, porte un projet différent, spécifique à son contexte et aux potentialités de ses membres et de son territoire d'action.

Pour consolider et développer les équipes citoyennes MONALISA, celles-ci pourront compter sur des repères de pratiques qui facilitent leurs initiatives, sur un référent, salarié ou bénévole d'une structure opératrice d'équipes, qui les soutient et leur facilite l'accès au réseau MONALISA, sur des jeunes volontaires du service civique qui renforcent et enrichissent leurs actions et sur l'accès à un parcours de formation.

Une animation en réseau MONALISA consolidera les actions existantes et leur croissance, favorisera le décloisonnement des initiatives, les synergies et les innovations et ravivera la légitimité des bénévoles auprès des professionnels et des pouvoirs publics compétents dans ce secteur.

La mobilisation favorisera l'émergence de nouvelles équipes citoyennes MONALISA dans des lieux où il n'y pas d'action (les « zones blanches ») ou auprès de personnes difficiles à atteindre du fait de leur situation spécifique de fragilité, de marginalisation ou d'exclusion.

Pour cela la mobilisation soutiendra l'engagement de partenaires « clés d'entrées » et de noyaux d'acteurs citoyens ayant la volonté de porter l'initiative et de devenir fondateurs et premiers membres et responsables d'une équipe citoyenne. Un référent d'équipe MONALISA et un soutien financier d'amorçage faciliteront le démarrage des nouvelles équipes citoyennes.

Faire cause commune
Les parties prenantes de MONALISA sont avec l'Etat, des associations, des collectivités territoriales, des CCAS, les caisses de retraites primaires et complémentaires, des mutuelles, la CNSA, l'Agence du service civique et toute autre personne morale sans but lucratif et/ou de l'économie sociale et solidaire qui s'engagent dans la démarche de coopération MONALISA.

La mobilisation nationale est un mode de coopération intégré et durable. Les parties prenantes s'engagent en signant la charte MONALISA à coopérer à la mobilisation en apportant des ressources, en participant aux modes de coordination et d'intégration, existants ou ad hoc, et en jouant un ou plusieurs rôles : opérateurs d'équipes citoyennes, acteurs du diagnostic, du repérage et de l'évaluation, de l'animation des coopérations, ensemblier sur leur territoire, participants aux ressources humaines et/ou financières.

Les parties prenantes de MONALISA s'engagent :
Au niveau local, à contribuer au signalement et à l'orientation des personnes en situations d'isolement, au soutien des situations complexes, à l'orientation des candidats bénévoles, à la veille sur les territoires, à la mise à disposition de moyens et à la mise en place ou au soutien d'équipes citoyennes MONALISA.

Au niveau départemental, à construire une vision partagée des besoins, des moyens disponibles, des actions prioritaires à entreprendre, des résultats des actions entreprises et des actions correctives à envisager.

Au niveau national à promouvoir auprès du grand public l'engagement de la société civile et des citoyens eux-mêmes, à porter la lutte contre l'isolement des âgés au devant de la scène comme un thème de consensus et d'unité nationale qui « fait société », qui rassemble les générations et peut « transformer les vies ».

MONALISA sera doté d'un pilotage national dédié, condition indispensable au portage dans la durée de la mobilisation nationale. Pour assurer ce pilotage innovant entre implication citoyenne et politique publique, seront créés :

- Une association nationale indépendante MONALISA composée des personnes morales sans but lucratif, équipes ou opérateurs d'équipes,
- Et un comité national MONALISA pour assurer le pilotage des modes de coopération entre toutes les parties prenantes du programme et l'association MONALISA, ainsi que l'articulation avec les politiques publiques.

MONALISA sera porté politiquement au niveau national par le président de la future association MONALISA, missionné par la ministre et soutenu par l'équipe de pilotage national.

Redéployer les ressources

Les ressources apportées par les parties prenantes de MONALISA assureront l'essentiel de la dynamique de mobilisation nationale. Le financement dédié pour le pilotage national, des forfaits incitatifs pour les nouvelles équipes, l'animation départementales et la formation et pour l'évaluation est évalué entre 1,5 et 2M€ par an.

Ce financement du réseau national et local doit trouver progressivement, au fil des étapes de lancement, un équilibre en financements publics et privés. Des financements ont d'ores et déjà été demandés auprès de la CNSA, de la DGCS et dans le cadre du programme européen PROGRESS, d'autres ont été évoqués avec les caisses de retraite, notamment au travers de l'éventuel socle commun inter régime en cours de discussion et d'avenants possibles des conventions d'objectifs et de gestion, avec les caisses de retraites complémentaires, la caisse des dépôts et des entreprises ou fondations privées.

Articuler MONALISA avec l'adaptation de la société au vieillissement
MONALISA est d'ores et déjà inscrite dans le Plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale et le Plan Villes du gouvernement.

Le groupe de travail préconise :

- D'articuler MONALISA avec la loi d'adaptation de la société au vieillissement à venir, en l'inscrivant dans l'exposé des motifs et en prévoyant un ancrage de MONALISA dans le futur « Comité Avancée en âge ».
- De définir, par décret ou sur mesure législative, un socle commun pour les caisses de retraite, une mission globale de prévention de la perte d'autonomie, incluant un axe lien social pour la lutte contre l'isolement avec mention de MONALISA.
- D'étudier avec la CNSA la possibilité d'ouvrir le soutien dédié aux aidants familiaux, en particulier les formations, aux aidants des associations bénévoles dont l'engagement volontaire intervient dans un cadre « collectif ». Les plateformes d'aide aux aidants soutenues par la CNSA au sein des maisons de l'autonomie pourraient aussi bénéficier aux bénévoles engagés dans les équipes participant à MONALISA.
- D'intégrer MONALISA dans les modes existants ou à venir de coordination et d'intégration des partenaires autour

des personnes âgées (CLIC, MAIA, MDPH/MDA, CCAS, réseaux gérontologiques...).

- D'intégrer MONALISA aux schémas de prévention des ARS par un message ou une circulaire ministérielle et dans les schémas gérontologiques via les Conseils généraux,
- D'intégrer dans les missions, le fonctionnement et la composition de tous les Comités départementaux des retraités et des personnes âgées (CODERPA) une articulation avec MONALISA (ainsi qu'avec le Comité nationale des retraités et des personnes âgées – CNRPA 6). Des propositions en ce sens pourraient être portées dans le cadre de la loi d'adaptation de la société au vieillissement.

- De faire évoluer les textes permettant la mise à disposition de jeunes volontaires du service civique recrutés par les communes aux équipes citoyennes MONALISA,
- Pour la Caisse des dépôts et des consignations, d'inscrire l'adaptation de la société au vieillissement dans ses axes stratégiques.

Lancer la démarche

Une phase de lancement permettra dès Septembre 2013 de concrétiser les préconisations du présent rapport avec les équipes, institutions et territoires volontaires et de préfigurer la création de l'association MONALISA et du comité national qui pourrait être effective dès le printemps 2014.

Les organisations qui ont contribué au groupe de travail MONALISA s'engagent dès à présent à :

- mobiliser leur organisation autour de la lutte contre la solitude et l'isolement des personnes âgées,
- participer à la mobilisation nationale contre l'isolement des personnes âgées (MONALISA), en favorisant l'émergence et la pérennité d'un bénévolat d'initiative et d'implication citoyennes, dans la proximité, associatif (de fait ou de droit) en vue d'une action à la hauteur des enjeux,
- participer aux échanges de bonnes pratiques à partir des actions déjà menées aujourd'hui pour favoriser leur cohérence et leur convergence vers un meilleur maillage territorial,
- contribuer à la visibilité et à la promotion de ces actions,
- contribuer activement à la phase de lancement de MONALISA et notamment
 - o à la promotion dans leur organisation de la charte MONALISA,
 - o aux travaux de structuration du pilotage national et des coopérations départementales et locales,
 - o aux expérimentations MONALISA lancées dès la fin 2013,
 - o et au lancement officiel de MONALISA prévu, à la suite de ces premières expérimentations, au cours de l'année 2014